Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014110-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0141

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Finances - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur 2026 - Budget général et Budgets Annexes

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-1,

VU les arrêtés ministériels du 20 décembre 2024 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

VU la délibération n°DC.2025.032 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2025 relative au vote des budgets 2025,

VU les crédits d'investissement inscrits au budget 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500141I0-DE

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits :

1 – Budget général (50500)

Chapitre	Libellé	Budget total 2025	Autorisations 2026
20	Immobilisations incorporelles	309 700 €	77 400 €
204	Subventions d'équipement versées	1 313 500 €	328 300 €
21	Immobilisations corporelles	1 280 200 €	320 000 €
23	Immobilisations en cours	5 590 900 €	1 397 700 €
	TOTAL	**8 494 300 €**	**2 123 400 €**

2 – Budget déchets (50501)

Chapitre	Libellé	Budget total 2025	Autorisations 2026
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	741 500 €	185 000 €
23	Immobilisations en cours	34 000 €	8 500 €
	TOTAL	**795 500 €**	**198 500 €**

3 – Budget Assainissement (50502)

Chapitre	Libellé	Budget total 2025	Autorisations 2026
20	Immobilisations incorporelles	404 000 €	101 000 €
21	Immobilisations corporelles	278 400 €	69 600 €
23	Immobilisations en cours	5 220 400 €	1 305 100 €
	TOTAL	**5 902 800 €**	**1 475 700 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014II0-DE

4 – Budget Pépinières (50503)

Chapitre	Libellé	Budget total 2025	Autorisations 2026
21	Immobilisations corporelles	8 500 €	2 100 €
23	Immobilisations en cours	12 000 €	3 000 €
	TOTAL	**20 500 €**	**5 100 €**

5 – Budget Tourisme (50505)

Chapitre	Libellé	Budget total 2025	Autorisations 2026
21	Immobilisations corporelles	7 553 €	1 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'AUTORISER M. le Président, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du montant de l'autorisation définie ci-dessus pour chaque budget, autorisation ne pouvant excéder le quart des crédits inscrits au budget 2025,**
- **DE PRECISER que les investissements engagés dans le cadre de cette autorisation feront l'objet d'une information au conseil communautaire,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge des Finances, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

